



Procès-Verbal Assemblée Générale

**Réunion du 25 Septembre 2020 à 19h00
Espace Nelson Mandela – St Germain du Puy**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présidence : M. TERMINET Marc

Présents :

Comité de Direction :

Melle BOLARD Amélie - MM. TERMINET Marc – CLOUVET Jean-Claude – DELAPORTE Thierry - DRIF Lakdar- GARCIA Salvador - HERRERO Paul - LANGLOIS Claude - MICHOUX Johan - TERMINET Patrick
M. RICHARD Joël (représentant des Educateurs)

Excusés :

Mme FONTAINE Séverine
MM. APERT Jean-Marie - BONNEAU Pierre - COUREAU Michel – DENIZOT Philippe – GUERIN Patrick - JACQUET Yves

Personnalités :

Mme BAUDOIN Marie-Christine, Maire de St Germain du Puy,
M. OURY Raymond, Président du CDOS,
M. TURPINAT Frédéric, Président AS St Germain,
M. MATHIEU Gilles, Président de l'UNAF 18,
M. MAQUIGNON Julien, Gérant de la Société Soir de Match, partenaire équipementier du District,

Excusés :

M. VALLÉE Thierry, Vice-Président du Conseil Départemental chargé des Sports,
M. Marcel ARVIS, Président d'Honneur du District du Cher,
M. LAVERGNE Stéphane, Président du Comité Départemental Sport Adapté,

Clubs :

Nationaux :

BOURGES FOOT (représenté par M. Jean-Michel PINON)
BOURGES 18 (représenté par M. François BERTON)
VIERZON F. C. (représenté par M. Thierry PRONKO)

Régional 1 :

A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTROND (représentée par M. Alain RENAUDOT)
A.S. DES PORTUGAIS BOURGES (représentée par M. Gianni NUNES)

Régional 2 :

F.C. ST. DOULCHARD (représenté par M. Pierre DARNEAU)
SP.C. MASSAY (représenté par M. Jacques PAGOT)
ESPE.S. DU MOULON BOURGES (représentée par M. Gilles GIUDICE)

Régional 3 :

GAZELEC S. BOURGES (représenté par M. Denis SORCELLE)
A.S. ST. GERMAIN DU PUY (représentée par M. Frédéric TURPINAT)
C.S. VIGNOUX S/BARANGEON (représenté par Mme Peggy HEREAU)
F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX (représenté par M. Dominique MORIN)

Départemental 1 :

ENT.S. AUBIGNY S/NERE (représentée par M. José TURPIN)
AV. LIGNIERES (représenté par M. Yves PIOTE)
ENT.A.S. ORVAL (représentée par M. Alain GOZARD)
A.S. CHAPELLOISE (représentée par M. Matthieu DREANO)
ENT.S. TROUY (représentée par M. Fabrice DUBOIS)
O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE (représenté par M. Antonio FERNANDES DE ABREU)
U.S. LES AIX RIAN (représentée par M. Jean-Marie DUPONT)
U.S. HENRICHEMONT MENETOU SALON (représentée par M. Grégory D'HAUTCOURT)
F. C. VERDIGNY SANCERRE (représenté par M. Régis GUILLOT)

Départemental 2 :

SP.C. CHATEAUNEUF S/CHER (représenté par M. Patrice BIANCHETTA)
U.S. CHATEAUMEILLANT (représentée par M. Teddy MARIOTAT)
ET.S. SANCOINS (représentée par M. Bruno DECREUX)
U.S. ST. FLORENT S/CHER (représentée par M. Éric PROUTEAU)
O. MEHUNOIS MEHUN S/YEVRE (représenté par Mme Stéphanie LALIBERTE)
O. MORTHOMIERS (représenté par M. Morgan BELLE)
U.S. CHARENTON DU CHER (représentée par M. Stéphane TORNAY)
U.S.A. LURY S/ ARNON – MEREAU (représentée par M. Christophe LIMOGES)
SP.L. CHAILLOT VIERZON (pouvoir remis à M. Jacques PAGOT - SC MASSAY)
U.S. PLAIMPIED GIVAUDINS (représentée par M. Jean GIRAUD)
U.S. LUNERY/ROSIERES (représentée par M. Mathias MAILLET)
ENT. SAVIGNY BOULLERET (représentée par M. Pascal MOHAMMEDI)
F. C. AVORD (représenté par M. Jean-Philippe LALLIER)
AV. DE LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE (représenté par M. Philippe VINCENT)
A. S. DES INDOCHINOIS / EURASIENS DU CHER (représentée par M. Donald THANG)
F.C. VASELAY ST ELOY DE GY (représenté par M. Antony BARRET)

Départemental 3 :

U.S. DUN S/AURON (représentée par M. Mario SARAIVA)
C.S. FOECY (représenté par Mme Annabelle AUTET)
A. S. DE BAUGY (représentée par M. Alexis BOTELLA)
C.S. ARGENT S/SAULDRE (représenté par M. Thomas BOUTON)
A.S. BIGNY VALLENAY (représentée par M. Sébastien TROULLIER)
C.A. LA GUERCHE S/L'AUBOIS (représenté par M. Michel DERACHE)
C.S. VAILLY S/SAULDRE (représenté par Mme Amandine BOILEAU)
F.C. NERONDES (représenté par M. Pascal RENARD)
FOY.S. PARASSY (représenté par M. Gérard GAUMAIN)
AM. LEREENNE SP.L. LERE (pouvoir remis à M. Jean-Pierre BEAUNEZ E S BRECY)
ENT.S. JUSTICES BOURGES (représentée par M. Gérard POTIER)
J.S. LA MONTAGNE ST. GEORGES PREE (représentée par M. Ludovic GRANGER)
A.S. ST. GEORGES DE POISIEUX (représentée par M. Joël GARGOT)

A.S. SOULANGIS (représentée par M. Antoine SALMON)
U.S. NANCAY-NEUVY VOUZERON (représentée par M. Alexandre FECHE)
O. LOIRE VAL D'AUBOIS (pouvoir remis à Mme Charlotte LARAISE US HERRY)
GRACAY GENOUILLY SP. (représenté par M. Emmanuel COSSON)
ENT.S. MARMAGNE BERRY BOUY (représentée par M. Jean-Claude BROCHET)

Départemental 4 :

ST. BRINONNAIS BRINON S/SAULDRE (représenté par M. Michel MATEOS)
ET.S. BRECZY (représentée par M. Jean-Pierre BEAUNEZ)
A.S. CANTONALE LEVET (représentée par M. Éric BABOIN)
U.S. ST. JUST (représentée par Mme Claudine BRISSEZ)
A.S. CHALIVOY MILON (représentée par M. Sébastien THOMAS)
U.S. HERRY (représentée par Mme Claudine LARAISE)
U.S. MOULINS S/YEVRE (représentée par M. Dominique PIETRASZEK)
F.C. JARS (représenté par M. Laurent BAILLY)
A.S. PREVERANGEOISE PREVERANGES (représentée par M. Alexandre BOUVAT MARTIN)
ET.S. COLOMBIERS (représentée par M. Corentin FRAMBOURT)
FOY. RUR. IDS ST ROCH (représenté par M. Guillaume DESIRE)
A.S.C. FRANCO-TURQUE DE BOURGES ET DU CHER (représentée par M. Mehmet SARI)

Départemental 5 :

AM.S. DU FOY.RUR. ST. HILAIRE (représentée par Mme Laetitia BLANCHARD)
ET.S. MARÇAIS (représentée par M. Thomas COUDRIN)
U.S. STE. SOLANGE (représentée par M. Jean-Yves ROUSSEAU)
AM.S. MOROGUES (représentée par M. Julien LASNE)
AM.S. BENGY S/CRAON (représentée par M. Anthony THOUVENOT)
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS D'ALLOUIS (représentée par M. Mostafa MAJJOUD)
ASSOCIATION JEUNES SPORTIFS DE BOURGES (représentée par M. Dinh NGUYEN)
ET. S. DE MERY ES BOIS (représentée par M. Marc Antoine BAILBY)

Vétérans :

F.C. LE SUBDRAY (représenté par M. Arnaud PEREIRA)
F.C. DE CIVRAY (représenté par M. Arnaud THOMAZIC)
ETOILE SPORTIVE TROUY VETERANS (représentée par M. Jean-Marie ANDRIEUX)
NEUVY VETERANS FOOTBALL (représenté par M. Alain SERRE)
U.S. PLOU (représentée par M. Christian CHABANCE)

Jeunes :

U.F.C. BELLEVILLOISE (représentée par M. Jacques LAMEDEE)

Club absent non représenté :

Départemental 5 :

R.C. TORTERON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président du DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL, **Marc TERMINET**, ouvre les débats à 19h00 en présence d'un grand nombre de représentants des clubs du département, le quorum étant largement atteint.

Allocution de M. Frédéric TURPINAT Président de l'AS ST GERMAIN

Monsieur le Secrétaire de la Ligue Centre – Val de Loire de football,

Monsieur le Président du District,

Madame la Maire, Mesdames,

Messieurs, au nom de l'ASSG, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle Espace Nelson Mandela.

Je remercie le district du Cher d'avoir choisi notre commune pour cette assemblée générale, qui plus est, électorale.

À titre personnel, je regrette qu'une des deux listes soit invalidée, c'est toujours regrettable pour la démocratie la présence d'une seule liste. Mais, il faut respecter l'application des textes. Aux clubs de donner quitus ou pas à la liste conduite par M. TERMINET. Je souhaite que cette assemblée générale se déroule dans de bonnes conditions.

Nous avons tous vécu une période difficile avec la Covid, et une fin de saison dernière tronquée. Croisons les doigts pour cette nouvelle saison, essayons du mieux possible de faire appliquer les gestes barrières afin d'endiguer ce virus.

Humainement, financièrement, la situation est compliquée pour de nombreux clubs.

Quelques mots sur notre club.

Un club de football est un livre ouvert, où, chaque saison, de nouvelles pages viennent s'ajouter, encrees de succès et de désillusions.

Depuis le 16 avril 1949, date à laquelle l'Association Sportive de Saint-Germain-du-Puy a été déclarée d'utilité publique, que de lignes écrites !

Son appellation, ses couleurs (le vert et blanc, le noir apparaîtra sur les maillots en 2007), son logo ne sont pas choisis au hasard, elles sont un clin d'œil à l'ASSE.

Pour ne citer que l'essentiel, l'obtention de la coupe Pichonnat (coupe du Cher juniors) en 1973, les victoires en coupe du Cher et en coupe du Berry en 1994 et 1995.

Un certain Zinedine Zidane est venu jouer sur le stade Henri Luquet en 1989 avec l'équipe de France Militaire.

L'ASSG, dont l'équipe fanion évolue en Régional 3, comptait pour la saison 2019/2020 un peu plus de 290 licenciés, ce qui la plaçait au sixième rang départemental. Nous risquons comme la plupart des clubs de perdre entre 10 et 20 % de licenciés pour cette nouvelle saison.

Je remercie une nouvelle fois la municipalité pour la qualité des installations, en particulier pour la pelouse du stade Henri Luquet parmi les meilleures du département, Zinedine Zidane est venu jouer dessus en 1989 avec l'équipe de France Militaire, un synthétique flamant neuf et une plaine de jeux.

Comme le veut la coutume, je remets ce présent au Président du district et bonne assemblée à tous.



Allocution de Mme Marie-Christine BAUDOUIN Maire de ST GERMAIN DU PUY

Monsieur le Président du District,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Je vous remercie, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale d'avoir choisi cette année St Germain du Puy pour organiser votre assemblée générale.

Je vous souhaite donc la bienvenue dans notre commune. Nous sommes heureux de vous accueillir.

Le Foot tient une place importante au sein du tissu associatif et sportif national et local.

En effet, avec près de 300 licenciés cette saison dans notre club, la pratique du football fait partie intégrante de la vie de notre commune et rythme les mercredis et les week-ends de nombreuses familles germinoises dans lesquelles les enfants et parfois même leurs parents jouent au foot.

Je rappelle que ce club a fêté ses 70 ans en 2019.

La Municipalité soutient bien évidemment l'action menée par l'ASSG qui joue un rôle majeur dans notre commune, à la fois en termes d'animation mais également de cohésion sociale et de vivre ensemble.

Nous avons d'ailleurs cette année reçu deux grands clubs, Auxerre et Tours, pour un match amical. En effet notre stade Henri Luquet est un terrain de qualité qui peut rivaliser avec de nombreuses autres infrastructures. Ils nous ont déjà annoncé vouloir revenir l'année prochaine.

Nous avons également, l'année dernière, inauguré notre terrain synthétique à la plaine de jeux Jacques Prévert, qui regroupe deux gymnases, 3 terrains de tennis, la piscine un city stade..... et un skate parc. Il permet à toutes et à tous et au club de pratiquer cette discipline.

Nous sommes très attachés au domaine associatif et sportif. Nous avons à St Germain, plus de 40 associations dont une trentaine d'associations sportives. Ces dernières regroupent plus de 2000 adhérents pour une population de 5200 habitants.

Nos équipements permettent le développement du sport qui est une formidable école de responsabilité et d'intégration, porteur de valeurs fortes en direction de nos jeunes en particulier.

Le sport sert la société dans son ensemble. Il a une fonction d'éveil au respect et au dépassement de soi, à l'esprit d'équipe, à la solidarité.

Lorsque les activités sportives se développent, c'est la vie locale qui s'étoffe, des citoyens qui se rapprochent, des inégalités qui s'estompent, un lien social qui se renforce.

Développer, améliorer la qualité des structures d'accueil et de pratique sportive, c'est important. C'est pourquoi nous allons également, très prochainement, rénover le gymnase Jacques Prévert et améliorer son accessibilité et nous travaillons déjà sur un projet de Club House Multisport.

Je souhaite féliciter ici l'ensemble des dirigeants pour leur dévouement et le travail des bénévoles qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

Je vous remercie et vous souhaite, Monsieur le Président du District, Mesdames et Messieurs, une très bonne Assemblée Générale.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de M. Marc TERMINET Président du District du Cher de Football

Madame le Maire,
Monsieur le Président du CDOS, Cher Raymond,
Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue Centre-Val de Loire, Cher Alain, représentant ce jour Le Président de la Ligue, excusé,
Monsieur le Président du club accueillant l'AS ST GERMAIN DU PUY,
Monsieur le Président de l'UNAF 18,

Je tiens à vous présenter pour leurs absences les excuses de :

Monsieur Thierry VALLEE, Vice-Président du Conseil Départemental en charge des Sports
Monsieur Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, représenté ici même par Monsieur Alain DESOEUVRES, Secrétaire Général
Monsieur Stéphane LAVERGNE, Président de la Ligue du Centre et du Comité Départemental du Sport Adapté

Chers Tous,

Enfin nous y voilà !

Après tant d'incertitudes, d'inquiétudes voire d'interrogations permanentes mais parfaitement légitimes de votre part au regard d'une situation pandémique qui a d'un seul coup d'un seul mis fin à tant de championnats et coupes par-ci, mis à mal autant de règlements par-là, il nous est possible ce jour de tenir, dans des conditions évidemment particulières, l'Assemblée Générale de notre District.

Pour autant, ces incertitudes, ces inquiétudes, ces interrogations restent.

Les individus responsables que nous sommes ne peuvent sciemment donner priorité au Foot alors que vivre c'est avant tout penser et se préoccuper de sa famille, de sa santé, de son job, de son quotidien et évidemment de son avenir.

Le Foot redeviendra certes notre loisir, notre occupation, notre souci principal voire unique une fois cette « vacherie » de virus vaincue. Entre-temps, elle aura malheureusement fait son œuvre, détruisant des pans entiers de notre société.

Ayons une pensée pour ceux qui, physiquement ou matériellement, en ont souffert ou en souffrent encore.

Pensons aussi à ceux qui pour diverses raisons nous ont quittés durant ces derniers mois. Merci de vous recueillir un instant en leur mémoire.

Cette Assemblée Générale, qui n'aura connu nulle pareille, sera donc le fruit de presque 12 mois incomplets d'activité. J'en dresserai donc dans son résumé le rapport moral.

Lors des réunions de secteurs auxquelles bon nombre d'entre vous ont participé dans les locaux du District début septembre 2019, je vous ai présenté le programme concocté par le Comité Directeur pour la saison qui débutait tout juste.

Parmi les principaux thèmes traités, aux impacts directs sur vos clubs :

Le Championnat D1 qui devenait désormais la D1-Trophée Mutuale, avec le soutien financier non négligeable de ce partenaire dont je vous reparlerai plus avant.

L'avenir de la D5

Les aides en faveur des clubs ruraux et/ou départementaux

Les efforts en faveur de l'arbitrage

Les récompenses Fair-Play

La baisse du coût des engagements pour le foot d'animation

Permettez-moi de revenir sur chacun de ces points.

La D1-Trophée Mutuale :

Seul bémol, évidemment, la non-remise du trophée promis, les directives de la FFF pour la fin de saison étant, vu les circonstances très particulières, de ne reconnaître aucun titre de champion. Souhaitons-nous tous une remise normale en 2021.

L'avenir de la D5 :

Je ne m'attarderai pas sur les raisons qui ont conduit la Commission des Présidents de Clubs, réunie en sa séance du 21 avril 2020, à émettre l'avis unanime de mettre un terme à l'existence même de ce championnat.

S'appuyant sur celles-ci, rappelées d'ailleurs conformément au Procès-verbal du Comité Directeur du 30 avril, ledit Comité a, de son côté, également approuvé à l'unanimité cette proposition et validé ainsi la disparition d'un niveau de compétition objet déjà l'an passé d'un certain nombre de constats négatifs.

Les Aides en faveur des clubs ruraux et/départementaux :

Nombreux sont les clubs représentés ce jour qui ont pu en bénéficier.

Quelle démarche compliquée ! un dossier, disons plutôt une fiche de renseignements à remplir et à laquelle il suffisait de joindre une facture d'acquisition en biens d'équipement, une aide plafonnée à 300 euros, un Groupe de Travail qui s'est réuni 3 fois durant la saison pour étudier et valider les demandes reçues, groupe constitué de 3 représentants des clubs et de 3 membres élus du District, et le tour était joué !

Concernant ce groupe, je tiens à remercier ici-même Antoine SALMON (AS SOULANGIS), Kevin JULLIEN (AMS BENGY) et Loïc PETITPERE (CS VAILLY) pour leur participation. Sur 33 dossiers présentés (71 clubs étaient éligibles), tous ont reçu un accord. C'est ainsi près de 10 000 €uros qui ont été crédités aux comptes des clubs. Je reviendrai là-aussi sur cette dépense.

Les efforts en faveur de l'Arbitrage

15 candidats arbitres et leur club d'appartenance ont ainsi pu profiter des dispositions mises en application dès le début de la saison dernière.

Prise en charge par le District à hauteur de 50 % :

- coût de la formation + frais d'intendance auprès de l'IR2F ;
- fourniture d'un premier équipement vestimentaire complet ;
- invitation pour chacun pour assister à la Finale de la Coupe de France (évidemment ce sera celle de 2021).

- pour le club : remise d'un bon d'achat de 200 euros auprès de notre équipementier Soir de Match, lui-même abondant celle-ci de 100 euros supplémentaires.

Des critères et conditions précises encadrent évidemment ces dotations.

15 arbitres nouveaux ont ainsi permis à notre District, à une unité près par rapport à la saison précédente, de maintenir son effectif à 119.

Certes, il y a bien d'autres raisons qui ont aidé à atteindre ce bon résultat, ne serait-ce que l'excellent travail fourni tout au long de l'année par les responsables de la Commission de District de l'Arbitrage que je salue ici.

Mais ne faisons pas la fine bouche, ce qui est pris est pris.

Pour votre information, et je parle là sous le contrôle d'Alain DESOEUVRES, Secrétaire Général de la Ligue, le District du Cher est celui de la Ligue qui a perdu le moins de licencié(e)s d'une saison à l'autre. N'en tirons pas pour autant conclusion hâtive ou pleine satisfaction...

Coût de cette opération 5 300 €, non totalement dépensée à la date de ce jour ne serait-ce évidemment que la participation prévue à la Finale de la Coupe de France.

Les récompenses Fair-Play

Grâce à notre nouveau partenaire LEROY MERLIN Saint-Doulchard, et à son Directeur Jean-Baptiste ERCIBENGOA que je tiens particulièrement à remercier, représenté ici par Jérôme ALLEGRET, j'ai souhaité, malgré une fin de saison plus que tronquée, récompenser par une remise d'un jeu complet de maillots à leurs couleurs, les 5 équipes de club des 4 premières divisions (2 ex aequo en D3) qui ont bouclé en tête leur division respective, sachant que les lauréats ex aequo de la D5, au nombre de 7, se verront attribuer chacun, par le District, un lot de 3 ballons.

Il s'agit de : l'US LES AIX RIANS pour la D1-Trophée Mutuale
l'US HENRICHEMONT MENETOU SALON pour la D2
le GAZELEC S. BOURGES et le BOURGES FOOT pour la D3
l'US3C (Châteaumeillant-Le Châtelet-Culan) pour la D4

Quant aux heureux élus de la D5, seront récompensés l'OL VAL D'AUBOIS, l'ES BRECZY, AS BENGY SUR CRAON, l'US NANCAY NEUVY VOUZERON, l'ES MERY ES BOIS, l'ES MARÇAIS et l'AS CHAPELLOISE.

J'inviterai en seconde partie de cette Assemblée Générale tous les récipiendaires à venir prendre possession de leur dotation.

La baisse du coût des engagements pour le foot d'animation

C'est l'un de vos collègues président qui en a lancé l'idée. J'en tairai aujourd'hui l'identité, sa modestie en souffrirait, lui qui côtoie pourtant un château princier surplombant un vignoble cher au trésorier d'un roi de Bourges.

Le Comité Directeur, en sa séance du 15 juillet 2019, l'a suivi sans aucune hésitation dans cette démarche, ramenant ainsi le coût des engagements pour le foot d'animation de 26 à 20€.

Et puis le 16 mars est tombé comme un assommoir pour tous. Contre toute attente, ce fut le début d'une autre vie. Tout s'en trouvait subitement chamboulé, exit le foot ! Qu'il a fallu pourtant continuer à gérer pour qu'il survive et ce malgré les soucis personnels et les préoccupations bien légitimes de chacun.

Nous naviguions sans visibilité à court terme, vos inquiétudes grandissaient avec les jours qui s'écoulaient, contraints que vous étiez, que nous étions, à rayer de nos calendriers toutes ces compétitions certes mais aussi et surtout ces manifestations de toutes sortes qui alimentent traditionnellement nos caisses.

Face à ce désarroi, je proposai dès le 30 avril 2020, au Comité Directeur, de prendre la décision d'instaurer **la gratuité de tous les engagements des équipes de nos divers championnats pour la saison 2020-2021.**

Aussi, c'est un montant de près de 15 000 € que l'instance départementale mettait sur la table !

Toutes ces opérations, Mesdames, Messieurs, ont évidemment un coût. Dieu sait si certains de mes détracteurs n'ont pas manqué de m'en faire le reproche moi qui m'employais, selon l'expression utilisée, à « vider le trésor de guerre ».

Cela a dû forcément faire plaisir aux partenaires nouveaux, ou à certains anciens qui ont accepté d'augmenter leur participation, et que j'ai sollicités cette saison, je citerai : le CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, MUTUALE, MIROITERIE DU BERRY, FLUNCH ST DOULCHARD, ESPRIT FERMETURE, BV AUTOMOBILE ORVAL, JOHAN MICHOUX ENTREPRISE, LACOSTE DACTYL BURO, SAINES NAT PROPLETE, LEROY MERLIN, SOIR DE MATCH.

Vous l'avez bien compris, j'ai exclu volontairement de cette énumération les partenaires existants précédemment et qui pour la plupart nous sont restés fidèles.

Ce sont ainsi 17 400 € nouveaux récoltés qui nous ont permis de financer les 5 300 € de l'Opération Arbitrage et les 10 000 € d'Aides aux Clubs Ruraux.

Les plus sceptiques d'entre vous sont invités à solliciter le Trésorier Paul HERRERO pour toutes vérifications de ces informations.

Quant aux 15 000 € lâchés dans la nature concernant la gratuité des engagements auxquels je vais ajouter dès maintenant la participation 15 000 € également du District au Fonds de Solidarité National imposé par la FFF destiné à vous aider là directement sur le plan financier,

Souvenez- vous, faites appel vous les plus anciens à votre mémoire, 1 € par licencié dont vous vous êtes acquitté chaque saison durant 4 ans de 2014 à 2017 pour mener à son terme la construction du nouveau siège, cela doit forcément vous dire quelque chose...

Et oui, c'est donc bien votre mise de fonds, votre argent qu'en quelque sorte ainsi vous récupérez !

Mon prédécesseur, dont je salue ici les qualités de gestionnaire, aurait souhaité, selon l'engagement qui avait été donné, restituer aux clubs cette participation.

Il n'a pas pu mener à son terme cette opération, la situation actuelle nous le permet.

Je n'utiliserai pas cette tribune pour procéder à un quelconque règlement de compte de cour d'école. Ce serait de ma part peu approprié, malhonnête et irrespectueux vis-à-vis de vous et de mes opposants d'hier. Et vos préoccupations, on le sait, sont bien ailleurs.

Hors de toute polémique et des différends étalés sur la place publique, je me dois cependant de rétablir rapidement quelques vérités vis-à-vis de déclarations ou d'écrits dont certains se sont fait l'écho et dont j'ai été la cible il y a peu. C'est un droit de réponse que je m'autorise.

Je ne prendrai pour cela, parmi tant d'autres, que 3 exemples.

L'opération en faveur des Clubs ruraux critiquée : quel amer constat que de relever que sur les 33 clubs bénéficiaires des 300 €, 5 colistiers adverses dont 2 Présidents ont vu leur club respectif d'appartenance bénéficier de cette aide ! Et je m'en félicite.

J'ai soi-disant mis en place une Commission de Surveillance des Elections Electorales que j'aurais, sous-entendu, manipulée pour valider la liste que je présentais et retoquer celle de mes adversaires : sauf que sur les 5 membres constituant ladite Commission, 4 ont été installés durant les mandatures de mon prédécesseur.

On me dépeint comme un Président projeté, selon le terme employé, suite à la démission d'Antonio TEIXEIRA élu comme Président de la Ligue. C'est d'autant plus vrai que je n'étais pas candidat, mais quel service rendu à certains ! Un Président par défaut en quelque sorte. J'ai été effectivement projeté, en l'absence d'autres volontaires, par le Comité Directeur du 17 janvier 2019, à l'unanimité des présents dont 1 membre siégeant aujourd'hui sur la liste adverse.

Projeté de nouveau par le vote de l'Assemblée Générale des clubs le 28 juin 2019 avec plus de 73 % des voix et ce malgré quelques coups tordus exécutés en sous-main.

Mais dans projeté il y a aussi projet ! Quelle belle transition offerte par l'adversité...

Plus que des projets, c'est un catalogue de certitudes que je vous ai concocté. Si vous choisissez de me renouveler votre confiance pour la mandature qui s'annonce, ainsi qu'à mes colistiers que je vous présenterai ensuite, alors je vous sortirai aussitôt de mon chapeau un programme ambitieux dont vous serez rapidement les grands bénéficiaires, et croyez-moi, sans prétention de ma part, vous auriez grand tort de passer à côté !

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Intervention de M. Alain DESŒUVRES

Utilisation des boîtiers électroniques

Le Secrétaire Général de la Ligue nous informe des modalités pratiques des élections concernant l'utilisation des boîtiers électroniques



ADOPTION DU RAPPORT MORAL 2019/2020
Présenté par M. Marc TERMINET

L'Assemblée Générale adopte le rapport moral 2019/2020 présenté par Marc TERMINET avec 90.85 % des suffrages exprimés.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du 05 OCTOBRE 2019 A BIGNY-VALLENAY

Procès-Verbal paru officiellement le 10/02/2020 sur le site Internet du District (<http://cher.fff.fr>).

L'Assemblée adopte le compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2019 avec 95,31 % des suffrages exprimés.



Présentation de l'exercice financier clos le 30 Juin 2020
par M. Paul HERRERO, Trésorier Général

Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de notre District de Football pour la saison 2019/2020 soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Je remercie Sylvie GUILBAUDAUD, notre nouvelle secrétaire aide-comptable, pour le travail effectué depuis le mois de février 2020.

Comme par le passé, je remercie également tous les bénévoles participant à l'opération « défraiement fiscal » concernant les frais de déplacements ainsi que Yves Jacquet pour le suivi du dossier. Vous le savez tous, ces dons sont indispensables à la bonne santé financière de notre District.

Je n'oublierai pas dans mes remerciements tous les clubs pour leur participation dans le suivi régulier de leur situation financière sur notre outil informatique.

Les comptes annuels au 30 juin 2020 font ressortir un résultat positif de 24 956.84 € que nous allons analyser au niveau du compte de résultats et du bilan

Le compte de résultat

L'exploitation

Les produits d'exploitation ont baissé de 73 252 €, soit 435 582 € cette année contre 508 834 € l'exercice passé.

Les prestations de votre district soit 72 241 € contre 125 374 € ont diminué de 53 133 €. Cela provient essentiellement des incidences de la crise sanitaire.

Les subventions, 221 029 € contre 222 078 € ont diminué de 1 049 € soit une stabilité globale des subventions FFF, Ligue, Conseil Départemental, Conseil Régional et Partenariat privé.

Les transferts de charges soit 104 092 € contre 64 944 € ont augmenté de 39 148 €.

Cette variation provient essentiellement, de la prise en charge par notre nouveau prestataire photocopieur des loyers de notre ancien contrat (8 276 €), du remboursement par notre assureur du dégât des eaux lié à l'inondation du sous-sol (3 584 €) et de la reprise de la charge à payer dotation clubs.

Les autres produits soit 38 220 € contre 96 438 € ont diminué de 58 218 €.

La vente des billets du match de Coupe de France Lyon-Bourges Foot l'an passé pour un montant de 31 410 € ne se retrouve pas cette année. L'augmentation de la reprise de provision pour 17 169 € ainsi que la diminution des prélèvements forfaitaires pour 9 797 € complètent l'explication de cet écart.

Les charges d'exploitation ont baissé globalement de 44 432 €, soit 471 735 € contre 516 167 € l'an passé.

Les frais de personnel de l'année s'élèvent à 183 793 € contre 207 415 € l'an passé. Cette variation (23 622 €) s'explique par le versement du chômage partiel pendant la période d'inactivité occasionnée par la crise sanitaire.

Le poste « Emplois civiques des clubs » vient augmenter les autres achats et charges externes pour 29 652 € contre 44 396 € l'an passé soit une variation de 14 744 €.

Le poste « Achats récompenses et dotations clubs » soit 24 267 € contre 21 731 € l'an passé a également augmenté de 2 536 €, malgré l'arrêt des compétitions début mars 2020.

Une dotation aux provisions globale de 31 200 €, à destination des clubs, comprenant la participation du District au fonds d'aide de solidarité de la Fédération, à hauteur de 1,50 € par licencié soit 16 200 € et la charge à venir correspondant à la gratuité des engagements en championnat pour la saison en cours, a été constatée.

Les frais de déplacements des bénévoles soit 28 303 € ont baissé de 2 892 €.

La diminution des frais de déplacements des arbitres et des délégués correspond à la baisse d'activité de la saison passée.

La dotation aux amortissements est sensiblement conforme à celle de l'an passé soit 55 286€. Les autres postes d'exploitation ne présentent pas de variations significatives si ce n'est la répercussion de la baisse d'activité de la saison.

En synthèse, le résultat d'exploitation est négatif pour la somme de 36 153 € contre 7 333 € l'exercice passé soit une minoration de 28 820 €.

Le financier

Le résultat financier, intégrant les charges des emprunts, est négatif de 7 006 € contre 7 555 € l'an passé soit une variation positive de 549 €.

Le résultat courant, cumulant le résultat d'exploitation et le résultat financier s'avère négatif pour 43 159 € contre 14 889 € l'exercice dernier.

L'exceptionnel

Les produits exceptionnels de l'année d'un montant de 71 146 € ont augmenté de 6 313 € par rapport à l'exercice passé 64 833 €. On explique cette situation, par la reprise d'une provision antérieure devenue sans objet.

Le résultat exceptionnel intégrant les charges exceptionnelles est positif de 68 116 € contre 64 733 € l'exercice passé soit une variation positive de 3 383 €.

Le résultat net comptable

En reprenant le résultat courant négatif pour 43 159,15 € et le résultat exceptionnel positif de 68 115,99 €, le résultat net comptable de l'exercice apparaît positif pour la somme de 24 956,84 €.

Le bilan

Le passif

Le résultat au 30 juin 2020 vient conforter les capitaux propres de notre association s'élevant à 1 021 838 € et intégrant des subventions d'investissement nettes, correspondant essentiellement au financement partiel de notre siège pour 384 873 €.

Le poste Provisions pour risques d'un montant de 45 394 € a augmenté de 9 823 €. Cette variation correspond à la dotation pour risque de cette année de 31 200 €, compensée par la reprise d'une provision antérieure pour litige travaux de 20 000 € et complétée par la variation de la provision Indemnités de départ en retraite.

Les emprunts dus au 30 juin 2020 s'élèvent à 250 057 €. Ils ont donné lieu à un remboursement global de 28 032 € soit 13 032 € pour l'emprunt Crédit Agricole et 15 000 € pour la Fédération.

Le poste fournisseurs d'immobilisation au 30 juin 2020 d'un montant de 9 954 € contre 72 055 € l'an passé a fait l'objet d'un retraitement, annulant ainsi le compte séquestre Carpa de 68 000 € figurant l'exercice passé à l'actif du bilan

L'actif

Notre association a acquis des immobilisations corporelles pour la somme de 47 152 € représentant la comptabilisation du solde travaux construction pour la somme de 42 257 € et l'acquisition de matériel et mobilier de bureau pour 4 895 €.

Notre association a acquis également des parts sociales à hauteur de 2 013 €

Le poste « créances clubs » s'élève à la somme de 1 485 € contre 16 520 € l'an passé. Compte tenu de tous ces éléments la trésorerie représente un montant de 297 453 €.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable au 30/06/2020 de 24 956,84 € au poste « fonds associatifs »

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les comptes annuels de notre District tels qu'ils se présentent, après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du rapport des Vérificateurs aux Comptes et de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions et vous remercie de votre attention.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 8 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques – Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant les mesures prises au cours de l'exercice ainsi que les impacts sur les comptes annuels liés au Covid-19 dans laquelle les comptes annuels ont été arrêtés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des provisions pour risques, des produits à recevoir et des charges à payer, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux adhérents.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 21 Septembre 2020
SAS CGR AUDIT Représentée par Mr Gilles Royer

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Association District du Cher de Football, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTIONS PASSEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2020, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 10 835,64€. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

Fait à Bourges, le 21 Septembre 2020
SAS CGR AUDIT représentée par Mr Gilles ROYER

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapports des Vérificateurs aux Comptes
Par M. Régis GUILLOT

Nous soussignés :

- **Monsieur Philippe JEANPIERRE**, représentant élu des Clubs,
- **Monsieur Régis GUILLOT**, représentant élu des Clubs,

Désignés par l'Assemblée Générale en qualité de vérificateurs aux comptes.

Nous nous sommes rendus le 8 septembre 2020, **au siège du District du Cher de Football à SAINT DOULCHARD, 10 rue de la Caillère, BP 18**, afin d'y accomplir notre mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Etaient présents :

- **Monsieur TERMINET Marc**, Président du District
- **Monsieur HERRERO Paul**, Trésorier du District
- **Monsieur EUILLET John Mickaël** représentant le commissaire aux comptes la SAS CGR AUDIT

Monsieur JEANPIERRE Philippe absent excusé a donné son pouvoir à Monsieur GUILLOT Régis

Les différents registres et pièces comptables ont été mis à notre disposition.

Paul HERRERO nous a présenté le détail des comptes arrêtés au 30 juin 2020 et validés par Le Cabinet SAS CGR AUDIT, Commissaire aux Comptes.

Il nous a donné avec le Président toutes les explications nécessaires à la compréhension des documents de synthèse présentés.

Nous vous proposons d'approuver le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Saint-Doulchard le 10 septembre 2020

Les vérificateurs aux Comptes :

M. JEANPIERRE Philippe

M. GUILLOT Régis

A l'issue de ces interventions

L'Assemblée Générale approuve à la majorité de 92,14 % :

L'ensemble des comptes présentés et arrêtés au 30 Juin 2020

L'affectation du résultat comptable au compte Associatif pour la somme de 24 956,84 €.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présentation des Comptes prévisionnels de l'exercice 2020/2021 par M. Paul HERRERO, Trésorier Général

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente le budget prévisionnel 2020-2021 :

Je vais commencer par les produits :

Le montant est estimé à 463 700 €.

Le détail se décompose de la façon suivante :

- Engagements, amendes, disciplines et appels : 125 000 €
- Subventions et partenariats : 200 000€
- Autres produits et transferts de charges : 80 000 €
- Mécénat - Bénévoles et Partenaires : 35 000 €
- Quote-part résultat / subvention d'investissement : 23 000€
- Produits financiers 700€

Les charges :

Le montant total estimé à 463 700 euros, se décomposant de la façon suivante :

- Salaires et charges : 207 000€
- Autres charges externes : 117 200€
- Frais de commissions et déplacements : 38 000 €
- Défraiements fiscaux déplacements : 32 000 €
- Impôts et Taxes : 2 500€
- Dotations aux amortissements et provisions : 60 000€
- Charges financières : 7 000€

L'Assemblée Générale approuve à la majorité de 92,14 % le prévisionnel réalisé pour l'exercice 2020/2021

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ELECTIONS

Intervention de M. Robert GONZALES, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020, publié sur le site Internet du District le 02 septembre

Election au Comité de Direction du District :

La Commission,

Dans le respect des dispositions statutaires, considérant qu'il s'agit d'une élection se déroulant selon le principe de la liste bloquée ;

Relevant que ladite élection se déroulera le 25 septembre 2020 lors de l'Assemblée Générale Elective du District du Cher de Football à St Germain du Puy ;

Constata que l'appel à candidature à l'élection du Comité de Direction du District du Cher de Football a été publié règlementairement sur le site internet dudit District le 20 juillet 2020. Souligne que la date limite d'envoi des candidatures était fixée au 26 août 2020, soit 30 jours avant l'Assemblée Générale Elective.

- Prenant connaissance des deux listes candidates reçues au siège du District du Cher de Football

- Procède à l'examen de celles-ci, constate que :

La liste conduite par Monsieur Marc TERMINET est parvenue le 18 août 2020 au siège du District par envoi recommandé en date du 17 août 2020 dans la composition dont détail est donné sur l'entier Procès-Verbal :

Cette liste, exprimée dans la forme et le délai imparti, accompagnée des éléments justificatifs requis, répond en tous points aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 13 des Statuts du District du Cher de Football.

En conséquence, la Commission déclare la recevabilité de la candidature de la liste conduite par M. TERMINET Marc, cette décision est prise en premier et dernier ressort.

La liste conduite par Monsieur Éric LESTRADE est parvenue le 18 août 2020 au siège du District par envoi recommandé en date du 17 août 2020 dans la composition dont détail est donné sur l'entier Procès-Verbal :

Constatant que M. DANTHU Cyril, identifié comme l'arbitre de cette liste **n'est d'une part licencié arbitre que depuis le 23 octobre 2019**, et que d'autre part celui-ci **n'a pas transmis dans le dossier l'attestation représentative de membre d'une association des arbitres.**

Considérant l'article 13.2 des statuts qui indique :

« 13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins ».

Constatant que M. DANTHU Cyril, licence n°1010885505, ne remplit pas les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.2 des statuts du District du Cher de Football.

Dit, en conséquence que, M. DANTHU Cyril, licence n°1010885505, n'est pas éligible à l'élection du Comité de Direction du District du Cher de Football.

Considérant également l'article 13.3 des statuts qui stipule :

« Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci ».

En conséquence, la Commission déclare le rejet de la candidature de la liste conduite par M. LESTRADE Éric, cette décision est prise en premier et dernier ressort.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Election des Représentants des clubs départementaux aux Assemblées Générales de la Ligue

La Commission constate que l'appel à candidature pour l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue a été publié réglementairement sur le site internet du District du Cher de Football le 21 juillet 2020.

Souligne que la date limite d'envoi des candidatures était fixée au 26 août 2020, soit 30 jours avant l'Assemblée Générale Elective.

- Prenant connaissance des candidatures reçues au siège du District du Cher de Football.
- Procède à l'examen de celles-ci, constate qu'à la date de l'envoi de son courrier de candidature, soit le 21 août 2020, M. SEIDEL Noël n'est pas titulaire d'une licence pour la présente saison.

Considérant que de ce fait, celui-ci ne répond pas au critère de recevabilité concernant l'obligation d'être licencié depuis au moins 6 mois à la date du dépôt de candidature.

La Commission dit, en conséquence, que M. SEIDEL Noël n'est pas éligible à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District aux Assemblées Générales de la Ligue.

Les autres candidatures exprimées dans la forme et le délai imparti, accompagnées des éléments justificatifs requis, répondent en tous points aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 13 des statuts du District du Cher de Football.

En conséquence, la Commission déclare la recevabilité de celles-ci, cette décision est prise en premier et dernier ressort.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Election du Comité Directeur (mandature 2020/2024) : Programme de M. Marc TERMINET

Je vous ai dit tout à l'heure que je vous sortirais de mon chapeau tout un programme.
Comme je tiens toujours mes engagements...

- 1/ Renouvellement déjà annoncé de l'Opération destinée à booster l'arbitrage ;
- 2/ Reconduction des Aides en faveur des clubs départementaux ;
- 3/ Attributions d'un jeu de maillots offert par notre Partenaire LEROY MERLIN pour les lauréats FAIR-PLAY de chacune des divisions départementales ;
- 4/ Gratuité déjà acquise de tous les engagements en championnats de District concernant toutes les catégories pratiquées
- 5/ Participation au Fond de Solidarité National à hauteur pour le District de 1,50 € par licencié au 30/06/2020 ;

Les nouveautés :

- 6/ A l'image de la D1-Trophée Mutuale, le D2 devient D2-CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER, plus exactement D2-CD18 ;
- 7/ De même, la D3 s'habille aux couleurs d'un nouveau Partenaire, D3-SARL GARAGE DES STUARTS DISTINXION ;
- 8/ Pour ne pas être en reste, la D4 portera fièrement la dénomination D4-MY TEAM
Ainsi, c'est un total de 20 000 € confirmé par autant de Conventions établies pour 3 saisons que nos 4 Partenaires verseront au District, et dont vous en récolterez en partie les fruits ;
- 9/ Mise en pratique du Foot en Marchant : embauche d'1 personne en emploi civique dès le mois de novembre pour, entre autres missions, mettre en place cette nouvelle discipline, projet de rencontres amicales District/clubs pour lancer la pratique, acquisition avec le concours d'un Partenaire d'une structure mobile gonflable ;
- 10/ Mise en place en cours de saison du règlement direct aux arbitres désignés par la CDA de leurs indemnités de prestation qui seront ensuite portées au débit du compte du club ;
- 11/ Aménager et étoffer la Commission des Présidents de clubs par la présence d'1 seul représentant par division départementale mais aussi la participation d'1 représentant des clubs régionaux et d'1 représentant des clubs nationaux ;
- 12/ Organisation de réunions d'information sur notre territoire avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Cher ;
- 13/ Création au sein du District d'un Club des Partenaires permettant à ceux qui nous font confiance et nous aident de tisser entre eux des liens personnels et professionnels ;
- 14/ Le Tirage malheureusement manqué la saison passée des ½ Finales de la CDC avec la présence d'anciens internationaux et une invitation lancée à tous les clubs (prévu le 15 mars 2021).

C'est lors de 3 réunions auxquelles tous les responsables de clubs seront invités, fixées aux 12, 13 et 14 octobre prochains, date définie pour chacun en fonction du niveau de pratique de l'équipe 1, que nous reviendrons en détail, dans nos locaux, sur cet entier programme qui n'en est plus au stade des souhaits ou promesses mais dont tous les points sont déjà conclus voire, au pire, en cours de finalisation.

Pour réaliser tout cela, pour passer du rêve à la réalité, il faut une équipe de proximité, motivée, expérimentée, mais aussi et surtout disponible.

C'est celle que je vais vous présenter maintenant.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présentation des candidat(e)s figurant sur la liste présentée par M. Marc TERMINET

M. TERMINET Marc, tête de liste, candidat à la Présidence du District

M. MICHOUX Johan, candidat au poste de Vice-Président Délégué

M. BOUDET Olivier, candidat au poste de Vice-Président

M. LANGLOIS Claude, candidat au poste de Secrétaire Général

M. LORGEUX Pascal, candidat au poste de Secrétaire Général-Adjoint

M. HERRERO Paul, candidat au poste de Trésorier

M. GARCIA Salvador, candidat au titre des arbitres

M. CHOLLIER Fabrice, candidat au titre des éducateurs

Mme LESCOUR Frédérique, candidate au titre des féminines

M. BONNEAU Pierre candidat au titre des médecins

M. APERT Jean-Marie candidat au titre de membre

M. CLOUVET Jean-Claude, candidat au titre de membre

M. DELAPORTE Thierry, candidat au titre de membre

M. DRIF Lakdar, candidat au titre de membre

Melle POMMIER Céline, candidate au titre de membre

M. RAZET Sébastien, candidat au titre de membre

M. TERMINET Patrick, candidat au titre de membre

M. VAISSON Samuel, candidat au titre de membre



VOTE



Election au comité directeur (mandature 2020/2024)

L'Assemblée Générale vote à la majorité de 65,15 % pour la liste présentée par Monsieur Marc TERMINET



Election des Délégué(e)s (titulaires) pour les Assemblées Générales de la Ligue Centre-Val de Loire (mandature 2020/2024) : présentation de la liste des candidats(es)

L'Assemblée Générale décide d'élire à la majorité les personnes suivantes en qualité de Délégué(e)s (titulaires) :

- M. Éric BABOIN (ASC LEVET)	Pour : 85,68%
- M. Vincent BAULANDE (Ol. MORTHOMIERS)	Pour : 80,58%
- M. Jean-Pierre BEAUNEZ (ES BRECY)	Pour : 85,81%
- Mme Claudine BRISSEZ (US ST JUST)	Pour : 89,14%
- M. Christian CHABANCE (US PLOU)	Pour : 77,16%
- M. Jean-Paul GAURIAT (ES MERY ES BOIS)	Pour : 67,20%
- M. Raymond LANGERON (US LES AIX-RIANS)	Pour : 68,31%
- M. Christophe LIMOGES (USA LURY MEREAU)	Pour : 73,12%
- M. Gérard POTIER (BOURGES JUSTICES ES)	Pour : 61,35%
- M. Antoine SALMON (AS SOULANGIS)	Pour : 84,58%
- Mme Karine SCALMANA (FC AVORD)	Pour : 87,70%
- M. José TURPIN (ES AUBIGNY S/ NERE)	Pour : 72,77%



Renouvellement des mandats des Vérificateurs aux Comptes (mandature 2020/2024)

L'Assemblée Général décide d'élire à la majorité les personnes suivantes :

- M. Philippe JEANPIERRE (BOURGES GAZELEC)	Pour : 85,94%
- M. Régis GUILLOT (FC VERDIGNY SANCERRE)	Pour : 86,38%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Propositions de modifications réglementaires présentées par M. Claude LANGLOIS Président de la Commission Statuts et Règlements

L'Assemblée Générale décide de valider les modifications réglementaires suivantes :

1. Toutes Coupes Départementales

Suppression de la prolongation

⇒ Pour : 57,31%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

2. Championnats du Cher

a) Article 6

Réservé

⇒ Pour : 86,30%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

2. Championnats du Cher

b) Article 14

Cf. Article 9 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

2 - Sauf lors de la dernière journée, les rencontres « Senior » (M et F) peuvent se dérouler en nocturne la veille de la date prévue au calendrier et doivent débiter à l'horaire précisé lors de l'engagement (entre 18h et 20h30). Tout autre horaire fera l'objet d'un accord entre les deux clubs et d'une demande préalable auprès de la Commission Sportive concernée.

3 - Lors de l'engagement des équipes « Senior » (M et F) d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage classés par la F.F.F, celui-ci peut demander de jouer en nocturne en précisant les équipes concernées.

⇒ Pour : 81,80%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

2. Championnats du Cher

c) Article 41 (Statut de l'arbitrage)

Section 1 – Obligations du Club

Article 41 - Nombre d'arbitres

– Autres divisions de district, autres championnats de Futsal, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : liberté est laissée aux assemblées générales des Ligues, pour l'ensemble des Districts qui la composent ou à défaut par les assemblées générales des Districts, de fixer les obligations.

>>>>> Rappel : Procès-verbal du Comité Directeur du 08/09/2020 :

2 – 9/ REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DU CHER

Précisions Obligation d'arbitre

Quoique, du fait de la disparition de la Départementale 5, la Départementale 4 soit devenue la dernière division de district, les clubs de Départementale 4 ont obligation d'avoir un arbitre.

>>> Précisions concernant les clubs de D5 de la saison 2019-2020 :

- Les clubs ayant acquis par leur classement à l'issue de la saison 2019-2020 le droit de monter de D5 en D4 sont soumis à l'obligation d'arbitre.

- Les clubs montés de D5 en D4 à l'issue de la saison 2019-2020 du fait de la disparition de la D5 sont dispensés de l'obligation d'arbitre pour la saison 2020-2021 exclusivement.

Ces modifications seront présentées à l'Assemblée Générale du 25 septembre 2020 pour approbation.

⇒ Pour : 62,05%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

2. Championnats du Cher

d) Article 28

Le forfait d'une équipe Senior **ou Jeunes** entraîne le forfait des équipes inférieures de cette catégorie.

⇒ Pour : 70,19%

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

2. Championnats du Cher

e) Article 32 – Alinéa F

En cas de dissolution de l'Entente de Jeunes, ~~les clubs concernés évolueront dans la dernière série de District~~, seul le club support peut rester dans la catégorie concernée.

⇒ Pour : 76,29%

3. Championnat Féminin Senior à Football Réduit **Article 7**

Une équipe présentant moins de **sept six** joueuses sera déclarée forfait.

⇒ Pour : 96,48%

Modifications supplémentaires proposées

Championnats du Cher **Article 12**

I - Les classements sont établis en application de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

II - En cas d'égalité de points à une place quelconque le classement sera établi de la façon suivante :

a) Il sera tenu compte en premier lieu du classement aux points **du ou** des matches joués entre les clubs ex aequo,

b) En cas d'égalité de points dans le classement **du ou** des matches joués entre les clubs ex aequo, il sera tenu compte de la différence entre les buts marqués et encaissés par les clubs ex aequo au cours des matches les ayant opposés,

c) En cas d'égalité entre les clubs ayant le même nombre de points, on retiendra la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat,

d) En cas d'égalité sur tous les matches, il sera tenu compte du classement Fair-Play

e) En cas d'égalité au classement Fair-Play, un match supplémentaire aura lieu sur terrain neutre, **avec prolongation éventuelle et** épreuve des tirs au but si nécessaire.

⇒ Pour : 90,78%

Championnats du Cher

Carton Blanc

Le District du Cher de Football met en application cette procédure sur les Championnats Seniors Masculins et Féminins, **les compétitions U15 à U18 Masculins et Féminins**, ainsi que sur tous les matches de Coupes de ces catégories.

⇒ Pour : 95,78%

REPRISE DU DÉROULEMENT NORMAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Intervention du nouveau Président du District du Cher de Football

Mesdames, Messieurs, Chers(ères) Collègues,

Collègues évidemment nous le sommes, confrontés aux mêmes soucis, aux mêmes problèmes, aux mêmes difficultés, mais heureusement aussi aux mêmes joies, aux mêmes plaisirs, aux mêmes satisfactions d'un devoir accompli. Du moins nous le pensons...

Inutile de revenir sur l'environnement qui est le nôtre aujourd'hui, chaque instant de notre vie, hormis peut-être parfois à domicile, est depuis des mois maintenant intimement lié à une situation pandémique destructrice. Il suffit de lever les yeux, comme par exemple dans cette salle dans laquelle nous ne devrions parler que de foot.

On le sait, il y aura eu un avant et un après Coronavirus !

Cela dit, il nous faut bien faire avancer les choses, nos licenciés, nos clubs ont besoin de nous. Par les fonctions que nous avons acceptées, nous sommes là aussi et surtout pour les servir.

C'est aussi à nous Elus du District que s'adresse cette obligation. Pour atteindre la mission que vous nous avez confiée aujourd'hui, la route n'a pas connu son cheminement habituel, c'est la preuve même d'une démocratie, d'une possibilité pour chacun de s'exprimer selon des règles définies.

Deux listes candidates pour l'élection du Comité Directeur du District se sont constituées et présentées pour recevabilité à une Commission de Surveillance des Opérations Electorales souveraine et indépendante. La suite, on la connaît. Inutile de revenir là-dessus.

Je voudrais simplement dire que sur chacune de ces listes figurent des gens bien, compétents et disponibles. Qu'une même famille, celle du foot, activité sportive déjà exposée à beaucoup de difficultés, ne peut se permettre d'éclater et doit plutôt rester unie.

Par votre vote, vous m'avez autorisé tout à l'heure, à mener de nouveau, avec une équipe renouvelée, la gestion de notre District, j'aimerais tant que d'autres passionnés du foot qui hier encore se présentaient comme nos opposants, nous rejoignent au sein de commissions qui ont besoin de toutes les forces positives existantes pour assumer leurs tâches.

Plus que de guerres intestines, c'est d'apaisement dont notre District a besoin.

Oublions vite, si possible, cette période, même si nous n'avons pas la même vision des choses, de bonnes idées naissent de part et d'autre. Rien ne nous empêche de resserrer des

liens quelque peu distendus, de travailler ensemble pour nos licenciés, pour nos Clubs, pour notre FOOT !

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Remise de médaille et de récompenses

Le Secrétaire Général de la Ligue Centre Val de Loire remet la médaille d'Argent de la Ligue à M. Christian BERTHOMIER, Président de l'AS St Georges de Poisieux.

Classement Fair-Play : offert par notre partenaire Leroy Merlin, les clubs de l'US Les Aix/Rians, de l'USHMS (Henrichemont, Menetou-Salon), du Bourges Gazelec S, du Bourges Foot et de l'US3C (Châteaumeillant, Chatelet, Culan), se sont vu remettre chacun un jeu de maillots offert par notre partenaire Leroy Merlin.

Les clubs de l'OLVA (Val d'Aubois O. Loire), de l'ES Brécy, de l'AMS Bengy/Craon, de l'US Nancay/ Neuvy/Vouzeron, de l'ES Méry es Bois, de l'ES Marçais, et de l'AS Chapelloise, se sont vu attribuer un lot de 3 ballons offerts par le District du Cher.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Dotations

M. Julien MAQUIGNON, de la Société Soir de Match offre trois jeux de ballons taille 5 à l'issue d'un tirage au sort effectué parmi les clubs présents.

La chance a souri à l'US Lunery/Rosières, l'US Dun / Auron et l'US Saint Just.

Par ailleurs, les clubs de moins de 100 licenciés maximum au 30 juin 2020, recevront en fin de séance la dotation initiée par la FFF en ballons et chasubles, et ce conformément à la répartition récemment publiée sur notre site.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Interventions des Personnalités

Allocution de M. Alain DESŒUVRES, Secrétaire Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football

Madame Le Maire,

Monsieur Le Président du District du Cher, Cher Marc,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et Amis,

C'est un vrai plaisir d'être parmi vous et de participer à votre Assemblée Générale.

Je tiens à excuser le Président de la Ligue qui ce soir participe à l'Assemblée Générale du District du Loiret et m'a demandé de le représenter, on se partage les différentes Assemblées car il est difficile d'être à deux endroits en même temps.

Je tiens à saluer la tenue des présentations et discussions auxquels il m'a été donné d'assister ce soir, et je ne reviendrais pas sur les sujets déjà évoqués pour ne pas rallonger mon intervention.

On comprendra aussi que j'adresse mes premières félicitations à Marc et son équipe pour la réélection.

Les élections débutent ce soir dans les Districts et se poursuivront dans les 15 jours à venir. Peu de changement à prévoir et peu de candidats en course, une seule liste présentée dans les 6 districts ce qui prouvent que la place n'est pas forcément enviable et surtout dans ces périodes compliquées où il est difficile de trouver des Bénévoles voulant s'investir en consacrant beaucoup de temps.

La continuité des femmes et des hommes dans les Districts va permettre, je l'espère à la Ligue de continuer son redressement en étant tous soudés et en poursuivant les objectifs fixés depuis 18 mois. Cela nous permettra de travailler sereinement si la liste que conduira le Président actuel est réélue.

Vous avez contribué à nous confier le 12 janvier 2019 une mission que nous savions difficile mais que nous estimions capitale pour l'avenir de notre Ligue.

Je suis fier de vous annoncer aujourd'hui, que malgré les difficultés, notre Ligue est sur la bonne voie du redressement et les efforts consentis ont permis de stopper l'hémorragie financière sans toucher aux Clubs et aux Districts.

Le Président aura l'occasion d'y revenir plus en détail lors de notre AG de Ligue en Novembre prochain.

Malgré toutes ses difficultés nous avons tenu notre parole pour vous venir en aide à cause de cette pandémie qui a tronquée la fin de saison dernière en vous versant notre quote-part au « fonds de solidarité » comme les Districts, et pour notre Ligue cela représente un montant de 120 000€ reversé sur le compte des Clubs. Une aide non négligeable.

Nous avons aussi réduit l'acompte licences de 10% avec la possibilité d'un étalement, soit un manque de recette sur 4 mois de 200 000€.

Vous me direz que c'est peu, que l'on pourrait faire encore plus, mais je vous assure c'est déjà beaucoup dans notre situation.

Sachez que tous les élus de la Ligue sont motivés pour **VOUS SERVIR AU MIEUX !**

Mais tournons-nous vers le présent,

Recommencer à jouer au football

Le contexte sanitaire et social est très complexe, ce qui nous oblige tous à la plus grande prudence. Le sport, comme l'école et les entreprises, doit concilier deux impératifs : reprendre une activité la plus normale possible tout en garantissant la santé de ses licencié(e)s.

Cette responsabilité est encore plus forte pour le football, qui est le troisième lieu de socialisation le plus important des enfants, après la famille et l'école.

La FFF essaie d'appuyer le plus possible la reprise d'activité en diffusant aux ligues, aux districts et aux clubs toutes les informations disponibles sur les meilleures pratiques pour jouer dans les meilleures conditions : protocoles de reprise des championnats, reprise du football d'animation, guides de la reprise...

Cela n'est simple pour personne, les consignes étant complexes, souvent mouvantes, la FFF ne faisant que traduire les obligations fixées par l'État et les autorités sanitaires. Cela suppose un effort d'adaptation souvent important. Il faut rendre vous rendre hommage, vous et vos dirigeants qui êtes investis dans les clubs et dans les instances, vous êtes en première ligne pour offrir le meilleur cadre de pratique aux licencié(e)s.

C

La saison dernière a été tronquée, frustrante. Nous espérons tous qu'en réalisant les efforts nécessaires et en bénéficiant d'une amélioration du contexte sanitaire global, nous connaissons une saison 2020-2021 moins problématique et plus réjouissante.

Nous comptons sur vous pour diffuser, communiquer et convaincre de la nécessité de respecter toutes les consignes et suivre le protocole sanitaire mis en place.

Cela n'arrive pas qu'aux autres alors soyons solidaire.

J'en resterais là pour ce soir et j'espère que nous nous verrons très vite pour parler des projets d'avenir pour notre Ligue et le football Régional.

Merci pour votre patiente écoute. Je vous souhaite une belle saison, passionnante, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances sans oublier que le Football n'est qu'un jeu et l'enjeu ne vienne pas gâcher notre passion.

N'oubliez pas aussi de passer aussi de bons moments auprès de ceux qui vous sont chers car cela nous permet de nous ressourcer.

Soyez prudents, protégez-vous et prenez soin de vous et de vos proches.

Merci et bonne soirée,

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de M. Raymond OURY Président du CDOS

Bonjour Madame le Maire,

Monsieur le Représentant de la Ligue,

Messieurs et Mesdames les Présidents,

Mesdames Messieurs,

Tout d'abord, laissez-moi vous dire le plaisir que j'ai de vous rencontrer, à nouveau, pour cette Assemblée Générale. Vous savez tous que je suis né avec un ballon entre les pieds.

Félicitations à Marc TERMINET pour son élection de ce jour, dans un contexte pas forcément simple au départ.

Les restrictions des Fédérations obligent les Ligues et les Districts à prendre parfois des mesures que le sportif ne peut pas toujours comprendre, lui, le compétiteur. Mais dans cette dure période que nous traversons, la sagesse prévôt sur la compétition et je crains que cela ne se reproduise dans quelques temps.

Bien entendu, le côté financier en prendra un sérieux déficit et l'ANS (Agence Nationale pour le Sport) qui a remplacé le CNDS nous affirme être auprès de tous les sportifs et les clubs pour éventuellement palier à ce phénomène.

Le mot éventuellement prend alors tout son sens.

Le CDOS est néanmoins à votre disposition pour vous faire passer via le District, tous les appels à projets relevant de subventions possibles, d'une part,

D'autre part vous aider à monter votre dossier, le cas échéant.

Dans sa continuité, le CDOS lance depuis la saison dernière, en liaison avec la Préfecture, l'opération « Sport Sans Violence » et je reste à votre disposition pour effectuer, lors, d'un de vos matchs, cette journée qui est animée par nos plus jeunes sportifs de vos écoles de Football.

Ce sera alors l'occasion pour votre club d'être mis en valeur par les médias et vous facilitera l'obtention de quelques faveurs de la part du CDOS qui représente le sport sur le Département, à tous les niveaux.

N'oubliez pas que le sport à l'école, du moins les compétitions sont arrêtées jusqu'aux vacances de la Toussaint, et c'est peut-être le moment de récupérer des jeunes en manque de pratique sportive de vos villages.

Alors, espérons que ce virus nous laisse pratiquer ce Football que nous aimons tant et laissez- moi vous rappeler mon bon souvenir de tous les clubs, amis et collègues de travail.

Merci

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale
Le Vendredi 25 Juin 2021 à HERRY

Le Président,


Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,


Claude LANGLOIS